

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE  
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2023-003

## ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,  
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,  
Vu le Code de la Route,  
Vu la demande de l'entreprise DELESTREZ 126bis rue Louis Bouquet 62840 FLEURBAIX et afin de garantir le bon déroulement des travaux d'abattages et d'évacuation de bois de la propriété DESPLANQUES chemin de Winnezele à Wormhout,

### ARRETE :

**ARTICLE 1 :** La circulation sera restreinte « route barrée » chemin de Winnezele depuis l'intersection de la rue Mozart et rue de l'Hofland jusqu'à la Steen Straete dite Voie Romaine, et ce, **3 à 5 jours, en journée de 8h à 18h durant la période du 9 au 20 janvier 2023.**

**ARTICLE 2 :** une signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise DELESTREZ et notamment la déviation lorsque la rue sera barrée.

**ARTICLE 3 :** Ces restrictions seront effectives à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire temporaire par l'entreprise DELESTREZ et prendront fin lors de son retrait.

**ARTICLE 4 :** La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 5 :** Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise DELESTREZ et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 6 janvier 2023  
Le Maire,

Frédéric DEVOS



Acte rendu exécutoire par  
Publication et notification le 06/01/2023  
Le Maire  
Frédéric DEVOS

